

## Protocole 11 de reprise de fonctionnement de l'Accueil Périscolaire (APS) – Ecole Publique Andrée CHEDID

Applicable à partir du 14 mars 2022

### OBJECTIF

Actualiser le protocole APS tout en tenant compte des nouvelles directives du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du 17 mars 2022.

### Ce que dit le protocole national

Afin de mettre en œuvre les mesures sanitaires, le ministère a établi une graduation comportant 4 niveaux :

- niveau 1 / niveau vert
- niveau 2 / niveau jaune
- niveau 3 / niveau orange
- niveau 4 / niveau rouge

Le niveau qui s'applique à partir du 14 mars 2022 est le niveau 1 / niveau vert

- Les familles s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au sein de l'APS situé dans l'école Andrée CHEDID, en cas de fièvre (38° C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. Il en est de même pour un élève identifié comme cas contact.
- L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaires et se faire après nettoyage des mains.
- **Le brassage : la limitation du brassage entre mineurs de groupes différents n'est plus obligatoire. Cependant, il est recommandé, dans la mesure du possible, de limiter les brassages trop importants entre groupe de mineurs.**
- **Les règles de distanciation physique :**
  - \* A l'école maternelle, la distanciation ne s'impose pas entre élèves d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos ou en extérieur.
  - \* A l'école élémentaire, le principe est la distanciation physique d'au moins 1 mètre dans les espaces clos, lorsqu'elle est matériellement possible. Si cette distanciation n'est pas possible, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre élèves.

**- Port du masque (filtration supérieur à 90%) :**

\* Le port du masque est proscrit pour les maternelles.

\* **Le port du masque n'est plus obligatoire pour les élèves en élémentaire ainsi que les personnels dans les espaces clos excepté dans les transports collectifs. Le port du masque en intérieur est fortement recommandé, à partir de 6 ans, pour les contacts à risque durant 7 jours après la survenue du cas confirmé ainsi que pour les cas confirmés durant 7 jours suivant leur période d'isolement.**

**- Aération des locaux :**

\* Les salles sont aérées au moins 15 mn avant l'arrivée des élèves, pendant les intercourrs, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 mn doit également avoir lieu toutes les heures.

**Sont concernés par ce protocole**

- Les élèves
- Leurs familles ou accompagnants
- Les agents du périscolaire

**Locaux**

- APS maternel : salle de classe verte, la cour, le matin (7h30-8h40) et le soir (16h20-18h45)
- APS élémentaire : salle de classe N° 5, le matin (7h30-8h40), salle d'expression, salle de motricité, la cour, le soir (16h20-18h45)

**Organisation et déroulement au sein de l'école Andrée CHEDID**

- Comme sur le temps scolaire, les élèves en maternel peuvent être brassés, toutefois ils ne doivent pas être en contact avec les élèves en élémentaire.

- Afin d'éviter un brassage trop important, les élèves en élémentaire peuvent être brassés pas « groupe classe » comme sur le temps scolaire :

\*CP/CE1

\*CE2/CM1/CM2

Les élèves de la classe ULIS qui sont inclus dans leurs classes de référence peuvent être brassés.

**→ APS MATERNEL**

**\* Le matin de 7h30 à 8h40**

- Les agents, avant l'arrivée des premiers élèves, doivent aérer les espaces APS et vérifier le bon aménagement.

- **Les accompagnants doivent utiliser le visiophone qui se trouve au niveau de la cour maternelle.** L'agent, après avoir identifié les accompagnants, ouvre le portail à distance. Les accompagnants se rendent devant la porte de la salle de classe de l'APS. Ils sont accueillis par un agent qui assure le pointage des élèves. L'enfant est accompagné par l'agent jusqu'aux portes manteaux pour déposer ses affaires et se lave les mains sous contrôle d'un adulte.

- A 8h40, chaque ATSEM récupère ses élèves, passage aux sanitaires par classe pour le lavage des mains, et se dirige vers sa classe.

**\* Le soir de 16h20 à 18h45**

- Les agents, avant l'arrivée des premiers élèves, doivent aérer les espaces APS et vérifier le bon aménagement.
- Les ATSEM récupèrent les élèves de leur classe, inscrits à l'APS. Installation des élèves, pointage et goûter qui est fourni par la famille.
- Le départ des élèves se déroule comme le matin.

**→ APS ELEMENTAIRE**

Les élèves en élémentaires sont regroupés en 2 groupes classes comme sur le temps scolaire :

\*CP/CE1/ULIS

\*CE2/CM1/CM2

**\* Le matin de 7h30 à 8h40**

- Les agents, avant l'arrivée des premiers élèves, doivent aérer les espaces APS et vérifier le bon aménagement.
- **Les accompagnants doivent utiliser le visiophone qui se trouve au portail élémentaire qui se situe à côté de la cour maternelle.** L'agent, après avoir identifié les accompagnants, ouvre le portail à distance. Les accompagnants sont autorisés à entrer dans l'école (**lavage de mains OBLIGATOIRES**). Les accompagnants déposent l'élève à l'entrée de la salle de classe APS N°5. L'élève dépose ses affaires aux portes manteaux et se lave les mains sous contrôle d'un adulte.
- **A 8h40, pour les élèves de CP/CE1/ULIS dont les classes sont au rez-de-chaussée :** après avoir récupéré leurs affaires, les élèves, accompagnés d'un agent, se rendent devant la porte de leur classe **côté cour**. Une classe (CP ou CE1) est présente dans la cour car l'enseignant gère l'accueil des élèves au portail. Les élèves de cette classe doivent se présenter dans la cour et non devant la porte de leur classe.  
Les jours de pluie, les élèves se présentent devant la porte de leur classe côté couloir. Les élèves de la classe qui sont dans la cour doivent se rendre sous le préau.
- **A 8h40, pour les élèves de CE2/CM1 et CM2 dont les classes sont à l'étage :** après avoir récupéré leurs affaires, un agent les accompagne à l'étage par le petit escalier et leur demande de se présenter devant la porte de leur classe respective. 1 classe sera sans enseignant car celui-ci gère l'accueil des élèves au portail. Leur demander de s'installer dans le calme à leur bureau.

**\* Le soir de 16h20 à 18h45**

- Les agents, avant l'arrivée des premiers élèves, doivent aérer les espaces APS et vérifier le bon aménagement.
- **La cour élémentaire est divisée en 2 parties**
- A 16h20, les CP, CE1 et ULIS sont récupérés dans la cour. Faire le pointage, déposer les affaires aux portes manteaux et s'installer pour le goûter fourni par les familles.
- A 16h20, les CE2, CM1 et CM2 sont récupérés en bas du grand escalier central. Faire le pointage, déposer les affaires aux portes manteaux et s'installer pour le goûter.
- **Les 2 groupes classes ne sont pas brassés au moment du goûter.**
- En extérieur, les 2 groupes ne doivent pas être brassés. Les 2 groupes classes doivent utiliser les 2 espaces de la cour.
- Le départ des élèves se déroule comme pour le matin.

### En cas d'apparition de symptômes :

#### Pour un élève :

- Isoler l'élève : accompagner l'élève jusqu'à l'infirmerie, lui mettre un masque
- Prendre sa température
- Appeler sans délai la famille afin qu'il vienne chercher l'élève
- Prévenir les directeurs d'écoles et la mairie
- Rester avec l'élève en respectant strictement les gestes barrière
- Isoler le matériel utilisé par l'élève et le désinfecter

#### Pour un agent :

- S'isoler, prévenir la mairie et ses collègues
- Quitter rapidement l'établissement et consulter un médecin
- isoler le matériel utilisé par l'agent et le désinfecter

### Pour tous les temps d'APS :

- ➔ Expliquer aux enfants les gestes barrière et les mesures de distance : outils pédagogiques adaptés à l'âge des enfants
- ➔ Aérer les pièces avant l'arrivée des élèves et après
- ➔ **Le lavage des mains des élèves doit être très ritualisé, fréquent** : l'accès aux sanitaires doit toujours se faire sous le contrôle d'1 agent
  - \*à l'arrivée dans l'APS
  - \*avant et après chaque repas
  - \*avant et après les récréations
  - \*après être allé aux toilettes
  - \*le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile
- ➔ **La mise à disposition d'objets partagés est permise à l'intérieur et à l'extérieur**

## Règles d'isolement et de contact-tracing à partir du 28 février 2022

#### Pour les élèves :

<b>POSITIF</b>	- Isolement de 7 jours pleins - Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5 <sup>ème</sup> jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures.
<b>CAS CONTACT</b>	- Réalisation d'un autotest à J+2

- Les mineurs ayant contracté la Covid-19 depuis moins de 2 mois ne sont pas soumis à l'obligation de dépistage ou de quarantaine.

### Situation des personnels :

<b>POSITIF AVEC SCHEMA VACCINAL COMPLET</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Isolement de 7 jours pleins</li><li>- Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5<sup>ème</sup> jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures.</li></ul>
<b>POSITIF NON VACCINE OU SCHEMA VACCINAL NON COMPLET</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Isolement de 10 jours pleins</li><li>- Isolement de 7 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 7<sup>ème</sup> jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures</li></ul>
<b>CAS CONTACT</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'apparition d'un cas confirmé parmi les personnels, dès lors qu'ils portent un masque, n'implique pas que les mineurs du groupe soient considérés comme contacts à risque. De même, l'apparition d'un cas confirmé parmi les mineurs du groupe n'implique pas que les personnels soient identifiés comme contacts à risque s'ils portent un masque.</li><li>- Les personnels ayant passé plus de 15 mn consécutives dans un espace clos avec un cas confirmé <u>sans port de masque sont considérés contacts à risques</u>. S'ils présentent un schéma vaccinal complet, ils n'ont pas à s'isoler et réalisent un autotest à J+2. Les personnels ne présentant pas une vaccination complète ou un antécédent de Covid-19 de moins de 2 mois, respectent une quarantaine de 7 jours et réalisent un test RT-PCR ou antigénique à J7.</li><li>- Si un cas confirmé est déclaré parmi les personnels ne portant pas de masque, tous les mineurs du groupe sont considérés cas contacts.</li></ul>

### Rappel des gestes barrières et recommandations

L'application des règles d'hygiène joue un rôle essentiel dans la prévention des maladies infectieuses car elle permet de réduire les sources de contamination et leur transmission.

Ces mesures doivent être appliquées chaque jour, même en dehors d'infection déclarée. Elles concernent locaux, matériel, linge, alimentation et hygiène individuelle. **Elles s'appliquent aux enfants et aux professionnels.**

#### Hygiène respiratoire

- Se servir de mouchoirs en papier jetables pour s'essuyer le nez
- Se couvrir la bouche et le nez en cas d'éternuement ou de toux ;
- Tousser et éternuer dans son coude ;
- Jeter les mouchoirs souillés après chaque usage, dans une poubelle avec couvercle.

### Hygiène des mains

- Mettre du savon en quantité suffisante et des solutions hydro alcooliques à disposition pour les encadrants
- Séchage des mains avec serviettes à usage unique à mettre dans la poubelle par l'enfant.

### Pour les professionnels, se laver systématiquement les mains pendant trente secondes :

- Le matin avant tout contact avec les enfants ;
- Avant tout contact avec un aliment et avant chaque repas ;
- Avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué.

### Hygiène des locaux et du matériel

- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées est réalisé plusieurs fois par jour.
- Vider tous les jours les poubelles et autres conditionnements.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en papier et savon.
- Aérer régulièrement les locaux.
- Veiller au bon fonctionnement de la ventilation, nettoyer les bouches d'aération si elles sont sales.

## Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans  
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades

Mairie de Nivillac - 3 rue Joseph Dano - 56130 NIVILLAC  
Tél : 02 99 90 62 75 mail : [mairie@nivillac.fr](mailto:mairie@nivillac.fr)